

Compte rendu de la séance du samedi 29 septembre 2018

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : SOUQUET Pierre par BOYER Patrick.

Secrétaire de séance : DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Hydroélectricité : restitution du droit d'eau et informations.
- 3/ Hydroélectricité : statut de la régie.
- 4/ Informations camping et maison d'animation.
- 5/ Création de postes d'adjoints techniques.
- 6/ Risques d'inondations : travaux et Plan Communal de Sauvegarde.
- 7/ Communication compteurs "Linky".
- 8/ Téléphonie Free : proposition de l'implantation de l'antenne.
- 9/ Adhésion au Comité Français Yad Vashem.
- 10/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Hydroélectricité : restitution du droit d'eau et informations.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 7 septembre dernier, restituant le droit d'eau à la commune d'Aulus-les-Bains.

Le Tribunal Administratif confirme la dette d'IGIC(448000€) due à la commune pour les années 2006 à 2016 par le jugement du 25 septembre 2018.

3/ Hydroélectricité : statut de la régie.

Monsieur le maire,

Rappelle qu'au 1^{er} janvier 2019, suite à la fin de la convention d'exploitation du 16 décembre 1989, liant la commune à la SA IGIC, la centrale hydroélectrique de la mouline propriété de la commune, nécessite la mise en place d'un nouveau statut de gestion d'exploitation.

Donne la parole à monsieur GRANIER Lucien, adjoint , mandaté afin d'étudier et d'exposer les statuts possibles de régies communales.

A ce jour :

Indique que la gestion de la centrale peut être assurée avec une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ou par une régie à autonomie financière seule.

Informe que la mise en place, l'objet et la rédaction des statuts afférant à ces régies doivent être examinés

avec nos conseils.

Propose la mise en place au 1^{er} janvier 2019, pour une période intermédiaire d'un budget annexe avec autonomie financière au budget de la commune avec, comme régisseuse, Christelle Benazet, secrétaire de mairie.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** cette proposition.

4/ Informations camping et maison d'animation.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ des gérants du camping : démission de monsieur Sébastien Chaumont et mise à disposition pour convenances personnelles de son épouse au 1er Mars 2019. Cela va entraîner la réorganisation du travail et un appel à candidature. Monsieur le maire propose à l'ensemble du conseil municipal de réfléchir à la gestion future du camping en lien avec la salle d'animations.

Une réunion de travail aura lieu à ce sujet le matin du prochain conseil municipal.

La commission de recrutement pour le camping sera composée de : Alain DE LA CRUZ RUEDA, Patrick BOYER, Bernadette RIEU ROGALLE et Marie-Anne DUPONT, conseillers municipaux.

5/ Création de postes d'adjoints techniques.

Monsieur le maire informe que monsieur LEFRANCOIS Gilbert, agent technique communal fait valoir ses droits à la retraite au 1er mai 2019. La vacance d'emploi sera en ligne sur le site du centre de gestion de l'Ariège. La fiche de poste correspondante sera affichée en mairie.

La commission de recrutement pour le poste d'adjoint technique sera composée de : Yvan PAPAIX, Patrick BOYER, Marcel GALIN et Jean-François MAURETTE, conseillers municipaux.

6/ Risques d'inondations : travaux et Plan Communal de Sauvegarde.

Patrick BOYER fait part au conseil des préconisations à mettre en œuvre en priorité pour sécuriser le camping :

- 1/ Modifications des systèmes d'alertes de sécurité
 - 2/ Enrochement derrière la centre d'accueil de la ville de Toulouse
 - 3/ eEfacement du seuil de l'ancien canal de la scierie
- Le devis proposé par le RTM s'élève à 160 000€

Suite au rendez-vous en préfecture concernant le Plan Communal de Sauvegarde, Lucien GRANIER, suppléant Serge BOYER en charge du dossier, précise les conditions de la nouvelle trame. Elle doit être opérationnelle rapidement. Des fiches précisant le rôle à assumer par des personnes support dans les quartiers du village seront à valider par le conseil municipal.

7/ Communication compteurs "Linky".

Une délibération du conseil municipal s'est opposée aux remplacements des compteurs électriques communaux(17) par les compteurs "LINKY". Celle-ci a été suspendue suite à la pression de la préfecture mettant en balance la restitution du droit d'eau. D'autres communes se sont positionnées contre, et le Tribunal Administratif a confirmé la légitimité de l'arrêté du maire de la ville de Blagnac. Le TA s'est appuyé sur le principe du respect de la propriété privée et du droit des citoyens à protéger des données personnelles captables par Linky et pouvant être utilisées par des tiers.

8/ Téléphonie Free : proposition de l'implantation de l'antenne.

L'opérateur Free demande l'autorisation de poser une nouvelle antenne avec proposition de bail.
A ce jour, Monsieur le maire et le conseil municipal reportent la décision estimant qu'il n'y a pas de caractère urgent.

9/ Adhésion au Comité Français Yad Vashem.

Bernadette ROGALLE, conseillère municipale rappelle le rôle du réseau Villes et Villages des Justes de France. Ce réseau est initié par le Comité Français pour Yad Vashem, il a pour ambition de réunir les communes ayant la volonté de nommer un lieu porteur de mémoire pour perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les « Justes parmi les Nations ».

Ce réseau développe et permet la continuation du devoir de mémoire et la transmission aux jeunes générations.

Précise qu'Aulus a une histoire très riche en événements et 12 Justes parmi les Nations qui auront toute leur place dans le futur Espace Mémoire qui doit voir le jour en 2019 dans les salles de l'Ecole.

Propose que la commune d'Aulus-les-Bains adhère au Comité Français pour Yad Vashem pour la somme annuelle de 75€.

10/ Questions diverses.

1/PNR : aide à projet

Alain DE LA CRUZ RUEDA, présente aux conseillers un formulaire envoyé par le PNR pour lister les éventuels projets.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
SOUQUET Pierre Procuration à Patrick BOYER	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan	

Compte-rendu affiché le 25 octobre 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.